

# INes - Formation Socle

## "Développer ses compétences fondamentales"

Formation entièrement à distance

**Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

## Responsable

**Pr Patrick CALLIER**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Génétique, UFR des sciences de Santé, Laboratoire de Génétique Chromosomique et Moléculaire, CHU Dijon

## Co-responsables

**Pr Fabrice DENIS**, Professeur associé de e-santé à la faculté de santé de l'Université de Paris-Cité

**Dr Philippe Martin**, Médecin Oncologue

## Présentation

La formation socle "Développer ses compétences fondamentales" répond aux exigences du référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé.

Ce référentiel sera applicable dès la rentrée 2024 pour les étudiants de Sciences de Santé en formation initiale mais nombre d'entre eux n'en bénéficiera pas ; ainsi que les professionnels de santé en exercice.

Cette formation proposée en partenariat avec l'INeS - Institute for Smarthealth offre la possibilité de s'acculturer à la e-santé en conformité avec le décret.

### **Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS**

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

## Objectifs de la formation

- Favoriser une acculturation et une montée en compétence de tous les acteurs (étudiants et professionnels du monde de la santé ou du numérique, patients)
- Acquérir un socle de compétences en santé numérique
- Préparer à la certification PIX pour le numérique en santé
- Intégrer le numérique en santé dans ses pratiques
- Appréhender les enjeux liés à l'usage du numérique en santé

## Compétences acquises à l'issue de la formation

- Données de santé : les recueillir, comprendre les enjeux juridiques, les exploiter
- Cybersécurité : connaître le cadre législatif, sécuriser ses pratiques, se protéger et réagir
- Communication : identifier et utiliser les bons outils, interagir de manière adaptée, maîtriser son identité
- Outils numériques : maîtriser les outils métiers, évaluer et utiliser les objets connectés, connaître les sites de référence
- Télésanté : mettre en oeuvre les bonnes pratiques, choisir les outils, accompagner les patients

## Contenu et organisation pédagogique

Formation de 35h

**5 Modules** correspondant aux modules du référentiel :

### Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

1. Données de santé (6h)
2. Cybersécurité en santé (5h)
3. Communication en santé (5h)
4. Outils numériques en santé perspectives (6h)
5. Télésanté (6h)

**7h de classe virtuelle** : présentation d'un sujet par un expert suivi d'un échange questions-réponses

La formation se déroulera du **02 octobre 2023 au 31 mai 2024**. Les entrées en formation seront possibles à tout moment, cependant la fin de formation sera le 31 mai avec la réalisation de l'examen.

## Validation de la formation

L'examen se fera sous la forme d'un QCM contextualisé en ligne.

A l'issue de la formation, il sera remis un certificat de réalisation attestant de l'acquisition des compétences (sous réserve de réussite à l'examen).

## Public

- Médecines
- Pharmaciens
- Infirmiers
- Dentistes
- Maïeutistes
- Kinésithérapeutes
- Autres professionnels de santé
- Enseignants-chercheurs des Sciences de Santé/ des Sciences et Techniques

### Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

- Cadres et Ingénieurs des industries du numérique pour la santé.
- Etudiants doctorants et post-doctorants (souhaitant valider une double compétence Santé/IA)
- Toute personne jugée apte par la commission pédagogique, justifiant a minima d'un diplôme de niveau III

## Inscriptions

Les inscriptions se font via le formulaire accessible en haut à droite de cette page ou [en cliquant ici](#)

## Intervenants

Spécialistes des questions d'e-santé

### Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.